

Le SNPDEN renouvelle son partenariat avec l'Autonome de Solidarité laïque

À l'occasion du Salon de l'Éducation, le SNPDEN a renforcé son protocole de partenariat avec les Autonomes de Solidarité laïque et leur fédération.

En 2001, une première convention avait été signée puis réactualisée en 2006. Par la signature de cette nouvelle convention, les deux organisations se donnent les moyens de mieux appréhender dans un environnement juridique en mutation, les risques propres aux fonctions de personnel de direction et fournir des réponses adaptées aux personnels de direction qui souhaitent une aide professionnelle ou des informations juridiques.

Les récentes circulaires ministérielles relatives à la violence scolaire et aux mineurs ont ajouté des responsabilités aux personnels de direction. Ceux-ci se sont vus attribuer, en outre, un nouveau rôle d'employeur, avec la banalisation des contrats « *emploi solidarité* », « *emploi consolidé* » et « *emplois jeunes* » (aides-éducateurs, CAV, CA, CAE), les plaçant parfois dans des

situations difficiles. Un document sur ces différents statuts contractuels sera diffusé à l'ensemble des personnels de direction adhérant au SNPDEN, formant ainsi la première manifestation concrète de ce partenariat renouvelé.

Par ailleurs, les deux organisations s'engagent à analyser conjointement les textes de loi concernant la responsabilité des personnels et créeront des supports dédiés. Elles associent leurs compétences pour apporter une appréciation sur les textes de lois, par l'intermédiaire de leurs commissions juridiques, et pour proposer des évolutions afin de les rendre plus clairs, plus cohérents. Elles feront également en sorte d'obtenir de l'administration centrale et de ses services extérieurs l'application stricte de la législation relative à la protection des fonctionnaires.

IP



Protocole signé le vendredi 21 novembre par Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, et par Roger Crucc, président de la fédération des Autonomes de solidarité.

Salon de l'Éducation

Mon premier est un stand animé par Michel Richard, Joël Olive, Philippe Vincent, Catherine Petitot, Pascal Bolloré, Philippe Tournier, Florence Delannoy, membres du BN, Patrick Cambier et Anne Sophie Retourné, permanents, qui s'y sont relayés du jeudi 19 au dimanche 22 novembre.

Mon second est une charte de collaboration entre la Fédération des Autonomes de solidarité (FAS), et le SNPDEN.

Mon troisième est une table ronde qui a réuni Jean-Paul SCOT, agrégé d'histoire et co-auteur d'ouvrages sur la laïcité, Marie-Ange Henry, proviseure honoraire, et Michel Richard qui organisait le débat sur *l'école républicaine, vecteur d'intégration*. Un voyage dans l'histoire de la République française qui, s'inspirant de la concep-



Le stand du SNPDEN

tion de Condorcet, inscrira l'école publique comme un devoir confié à la nation pour mieux garantir la liberté de penser. Une histoire ponctuée par la séparation de l'Église et de l'État et la laïcisation des personnels mais aussi par la reconnaissance à l'enseignement privé d'une mission de service public (loi Debré), une école qui peut peiner à demeurer un foyer d'intégration quand, simultanément, se développent des politiques de ségrégation. Une école fondée sur le principe de la mixité scolaire et sociale ainsi que sur celui de la laïcité, la loi de 2004 sur les signes religieux illustrant parfaitement ce principe qui permet à tout citoyen de vivre ensemble.

Mon quatrième est une seconde table ronde sur la *sûreté des établissements* où Georges Fotinos, ancien IG-EVS et conseiller auprès du président de la MGEN, Sylvie Feucher, secrétaire générale du syndicat des commissaires de police et Philippe Tournier ont pu rappeler que, depuis 1986, il y avait eu pas moins de 11 plans successifs de lutte contre la violence scolaire, que s'est développée une législation répressive mais non appliquée et qu'au-delà du zapping sécuritaire, il valait

mieux s'appuyer sur la notion de « *sûreté* », un concept constitutionnel qu'on retrouve à côté de celui de « *dignité* » et qui implique une qualité relationnelle entre les services partenaires ; des référents identifiés, formés, reconnus... Ainsi, la notion de « *sûreté* » implique nécessairement la présence physique d'adultes car, à un moment donné, quelles que soient les mesures techniques retenues, il faut quelqu'un pour intervenir... une évidence à prendre en compte là où la réflexion s'arrête trop

souvent aux portes des portiques et de la vidéosurveillance.

Mon tout est le SNPDEN au salon de l'Éducation (parc des expositions de la porte de Versailles), présent avec cette volonté militante inoxydable de porter des valeurs...

PC



Table ronde sur « la sûreté des établissements »



Table ronde sur « l'école républicaine, vecteur d'intégration »